AUSTIN

21 Millington

Vraie de nature et de cœur

Automne 2025

Votre nouvel hôtel de ville

Mathieu Godbout

Entre vous et moi

Dans quelques semaines, vous serez appelés à voter pour élire les personnes à qui vous souhaitez confier l'administration de la municipalité pour les quatre prochaines années. Sachez que c'est tout un contrat que vous leur confierez!

Être un-e élu-e, c'est :

- être une personne d'action;
- faire le choix d'investir du temps pour représenter les intérêts de l'ensemble de la population;
- être à l'écoute des préoccupations de la population;
- témoigner d'un intérêt pour les dossiers qui sont du ressort de la municipalité : l'aménagement et l'urbanisme, l'environnement, le développement communautaire, la culture, le patrimoine, etc.;
- prendre part à des comités qui permettent de faire progresser les enjeux locaux;
- vouloir contribuer concrètement à bâtir un milieu de vie de qualité, dynamique et sécuritaire.

C'est aussi travailler avec une administration municipale qui évolue dans un cadre complexe et qui est assujettie à foules de lois et de règlements provinciaux et fédéraux, en plus d'être redevable aux citoyens pour ce qui est de la prestation des services et d'une saine gestion financière. C'est un beau défi!

Le conseiller Pierre Henrichon a démissionné il y a quelques mois. Bernard Jeansonne tirera sa révérence au terme du présent mandat. Tous deux ont été des modèles de tout ce que doit être un élu municipal. Je tiens à les remercier pour leurs années de dévouement, leur engagement envers la municipalité et leur souci constant de bien servir les citoyens.

Nous avons eu avec eux, Claire, François, Victor et Jean beaucoup de plaisir à travailler ensemble. La politique est ingrate, dit-on. Et c'est vrai. Ce qui nous motive, c'est le sentiment d'agir réellement dans l'intérêt du bien commun. Et c'est pourquoi je serai heureuse d'être votre mairesse pour un nouveau mandat. N'oubliez pas d'aller voter!

AUSTIN

Le bulletin d'information municipal d'Austin est publié quatre fois par année. Il est distribué par la poste et peut être consulté en ligne. Nous faisons bon accueil à vos commentaires et suggestions. Communiquez avec nous aux coordonnées suivantes :

21, chemin Millington, Austin (Québec) J0B 1B0

Téléphone
819 843-2388

Télécopieur
819 843-8211

Courriel
info@municipalite.austin.qc.ca

Site Internet
www.municipalite.austin.qc.ca /municipalite.austin/

Design et mise en page : www.comma.ca

Concours Je lis, je gagne!

Parcourez le bulletin pour trouver la réponse à la question ci-dessous et courez la chance de gagner des prix.

Quel est le nom de notre nouveau directeur des Travaux publics et des Infrastructures?
Faites-nous parvenir la réponse à info@municipalite.austin.qc.ca en indiquant aussi vos nom, adresse postale et numéro de téléphone, d'ici le 15 octobre. Le tirage aura lieu à 10 h, le 16 octobre. Quatre prix seront attribués au hasard parmi les participants. Les noms et les prix seront annoncés sur Facebook et dans l'infolettre du mois de novembre.

Réservé aux citoyens d'Austin. Une seule participation par adresse résidentielle.

Gagnants du concours

Félicitations Monique Cantin/Guy Bellemare, Jean-Luc Dubreucq, Marie Gagné et Yves Provencher, heureux gagnants du concours « Je lis, je gagne » du dernier bulletin *21Millington*!

Ils ont répondu correctement à la question : « Quel est le 9e des 12 travaux d'Inspectrix? » La réponse - trois résolutions à rédiger pour la séance du conseil - figurait à la page 7 du bulletin. Ils se sont mérité chacun une paire de billets pour le méchoui d'Austin en fête!

La distribution des paniers de Noël est de retour cette année. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en ligne sur notre site web www.banquealimentaire.ca entre le 20 octobre et le 21 novembre 2025.

Passez le mot à nos concitoyens et concitoyennes qui pourraient en avoir besoin!

Des gens contents

Au nom d'Héma Québec, je tiens à remercier tout le monde qui a participé de près ou de loin à notre collecte annuelle, même si ce n'était pas évident au travers des travaux d'agrandissement à l'hôtel de ville.

En chiffre : 40 donneurs sur un objectif de 60. L'année dernière, on avait fait 52. Donc, on a essayé un 60. On reviendra à 50 d'objectif et c'est parfait.

Mais au-delà des chiffres, nous savons à quel point votre mobilisation, votre accueil et votre générosité sont précieux. Votre contribution fait une réelle différence et nous sommes chanceux de pouvoir compter sur vous. Encore un immense merci et au plaisir de vous retrouver l'année prochaine.

AR / JPN / AMM

Félicitations pour l'hôtel de ville! C'est très très beau.

Bravo pour le nouvel hôtel de ville et les travaux réalisés dans les délais prévus.

Vos nouveaux locaux sont vraiment beaux et très bien aménagés.

DBRD

Un petit mot pour vous remercier d'avoir fait cheminer le dossier de l'embellissement du parc Chagnon-Shonyio, à l'intersection du chemin North et de la Route 112 ces deux dernières années. Cela contribue grandement à l'amélioration du paysage et de l'environnement. La Municipalité peut être fière du travail accompli. Merci aux responsables, Renaud et David, de même qu'à Guy pour sa contribution et l'entretien du secteur.

BD

Je voulais prendre le temps aujourd'hui pour remercier M. Brûlé. Mercredi passé, on a eu à notre résidence, un refoulement d'égouts dans notre garage. Quelqu'un nous a conseillés d'appeler la ville pour vider la fosse septique. J'ai donc appelé et laissé un message. En fin de journée, M. Brûlé nous a rappelés et a pris tout son temps pour essayer de comprendre notre situation et nous aider. Il avait demandé à mon mari de faire des actions, malgré que sa journée de travail était terminée. Il devait quitter, il nous a laissés le numéro de son cellulaire pour le rappeler pendant qu'il était sur la route, pour faire le suivi. Grâce à lui , mon mari a trouvé le blocage. Ça nous a sauvés de l'argent et du temps. Je n'ai pas besoin de vous dire, combien, on était agréablement surpris de son professionnalisme, son dévouement, et sa gentillesse. La ville d'Austin est chanceuse d'avoir un employé exemplaire.

Merci beaucoup!

JFCD

Un simple MERCI pour vous dire, combien nous apprécions l'excellent travail de rechargement de gravier, fait sur la rue du Lac des Sittelles, coin Des Plaines jusqu'au bout de la rue du Lac des Sittelles. On oublie trop souvent de souligner les bons coups, en prenant ceux-ci pour acquis, alors qu'il est si important de mentionner notre reconnaissance, lorsqu'on est satisfait des nombreux travaux exécutés sur le territoire.

DD

Je vous écris un mot pour vous dire que j'ai vendu ma maison et les terrains dans le secteur du lac Malaga. J'ai passé de merveilleuses années dans cette maison, près de l'étang, à écouter la nature si exceptionnelle dans ce coin du Québec. Je vous dis merci pour le travail que vous faites.

SBYC (sur la boîte vocale)

C'est l'fun d'appeler pour remercier les gens. Alors, merci pour votre bon travail. J'ai reçu l'annexe. Tout a bien roulé. On vous remercie au nom de toute notre équipe pour votre collaboration personnelle et celle de votre équipe […] Je sais que vous êtes tous très occupés […] Je pense que ça clôt un dossier qui dure depuis très très longtemps. Donc un grand merci à vous.

RDDB

À propos de l'opération Grand ménage.

Merci et bravo à tous les citoyens d'Austin pour votre engagement, car la quantité de déchets en bordure des chemins et des routes a nettement diminuée comparativement à l'année dernière. Vos efforts pour préserver notre magnifique environnement font une réelle différence. Continuons tous sur cette belle lancée.

Concours Maisons fleuries

Dans le cadre de la participation de la Municipalité au programme Fleurons du Québec, le comité consultatif en environnement a invité les citoyens à participer à un concours visant à les encourager à embellir leur cadre de vie et à contribuer à rendre notre municipalité plus attrayante.

Entre le 1er juillet et le 1er septembre, les participants devaient transmettre une ou deux photos présentant une vue d'ensemble de leur aménagement – petit massif, grand jardin ou quelques fleurs en pots –, situé en cour avant ou arrière. Félicitations aux gagnants (ci-dessous) des trois prix de 100 $, choisis au hasard!

© Lucie Larocque

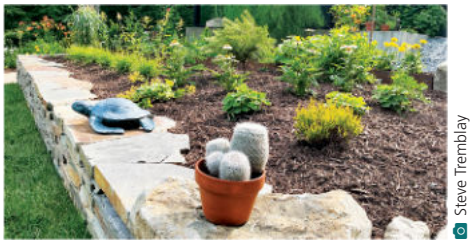

© Steve Tremblay

© Maryse Cossette

Message de la présidente d'élection

Les élu(e)s municipaux sont au cœur du développement et de la vitalité des municipalités. Par leur connaissance du terrain et leur proximité avec les citoyen(ne)s, ils apportent des solutions concrètes aux enjeux quotidiens qui touchent directement la qualité de vie de la population.

L'élection municipale du 2 novembre 2025 permettra aux électeurs d'Austin de choisir leurs représentant(e)s pour les quatre prochaines années.

Les personnes intéressées à poser leur candidature trouveront toute l'information utile sur le site Web de la municipalité à l'adresse municipalite.austin.qc.ca/municipalite/elections/election

À Austin, il n'y a aucun district électoral, ce qui veut dire que tous les conseillères et conseillers représentent l'ensemble de la population et non un quartier distinct.

Ainsi, toute personne ayant le droit d'être inscrite sur la liste électorale municipale et résidant sur le territoire de la municipalité de façon continue ou non peut poser sa candidature, quel que soit le lieu de son domicile ou de son chalet à Austin. De même, c'est la population entière qui sera invitée à venir voter pour les candidat(e)s de son choix en novembre prochain.

Vous trouverez ci-contre des renseignements importants sur l'élection, y compris où trouver tous les renseignements ponctuels sur son déroulement.

Manon Fortin
Présidente d'élection

Élection générale

Dates importantes

Période de déclaration de candidature Les personnes intéressées déposent leur Déclaration de candidature auprès de la municipalité. Les trousses sont disponibles dès le 17 septembre.	19 septembre au 3 octobre (avant 16 h 30) Les dates et heures durant lesquelles les déclarations seront reçues seront annoncées dans l'avis public d'élection.
Proclamation des personnes élues sans opposition Le cas échéant	3 octobre à 16 h 30
S'il y a plus d'un-e candidat-e à un poste :	
Rencontre avec les candidats La présidente d'élection explique le fonctionnement de l'élection et les règles particulières à Austin.	7 octobre 14 h 30 - 16 h 30
Période de révision de la liste électorale S'il y a des postes en élection, la commission de révision siègera aux jours et aux heures ci-contre. Les électeurs peuvent y déposer une demande de modification (correction, inscription ou radiation) à la liste électorale. **Attention!** Après le 18 octobre, il n'est plus possible de s'inscrire pour voter dans cette élection.	Jeudi 16 octobre 13 h à 20 h Samedi 18 octobre 9 h à 12 h
Vote par anticipation	Dimanche 26 octobre 12 h – 20 h
Jour du scrutin	Dimanche 2 novembre 10 h – 20 h
Dépouillement des votes et annonce des résultats de l'élection Le dépouillement des votes est effectué immédiatement après la clôture des bureaux de vote et les résultats sont annoncés par la présidente d'élection, à l'hôtel de ville (21, ch. Millington), après le recensement des votes	Dimanche 2 novembre 20 h à environ 21 h 30
Dernier jour pour demander un nouveau dépouillement des votes	Jeudi 6 novembre
Proclamation des candidates et candidats élus	Vendredi 7 novembre
Assermentation des nouveaux membres du conseil municipal	Lundi 10 novembre 18 h 45
Séance du conseil municipal	Lundi 10 novembre 19 h

Où trouver l'information

Information générale :
Site Web : municipalite.austin.qc.ca/municipalite/elections/

Infolettre : Abonnez-vous pour vous tenir au courant des plus récents développements! (C'est facile : cliquez sur le bouton d'inscription dans le pied de page du site Web).

Avis publics :
La Municipalité publie les avis publics relatifs à l'élection sur le babillard du chalet des sports (22, ch. Millington) et dans son site Web, aux dates suivantes :

Avis public d'élection Postes ouverts aux candidatures, dépôt d'une déclaration de candidature (dates, heures, endroit), dates du vote par anticipation et du scrutin.	**17 septembre**

S'il y a des postes en élection :

Avis public aux électeurs non domiciliés Comment et où s'inscrire pour voter (si ce n'est pas déjà fait!).	**8 octobre**
Avis public de révision de la liste électorale Comment déposer une demande de modification à la liste électorale (inscription, correction ou radiation).	**8 octobre**
Avis public du scrutin Personnes candidates à chacun des postes en élection, dates, heures et endroits où voter.	**15 octobre**
Avis public du résultat de l'élection Ou 3 octobre s'il s'agit d'une élection sans opposition	**7 novembre**

Un document sera également transmis aux citoyens par publipostage à la mi-octobre pour les renseigner sur la section de vote à laquelle ils appartiennent et l'endroit où ils doivent aller voter. Il sera également publié sur le site Web de la municipalité.

Personnel recherché!

Personnes responsables, patientes, minutieuses - et enjouées! - pour pourvoir les postes suivants lors de l'élection générale municipale :

Scrutateurs*
Assurent le bon déroulement du scrutin à leur bureau de vote, facilitent l'exercice du vote et procèdent au dépouillement des votes.

Secrétaires de bureau de vote*
Assistent le scrutateur et inscrivent les mentions dans le registre du scrutin.

Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)
Accueille les électeurs dans la salle de votation et voit à ce qu'une seule personne à la fois soit admise à un bureau de vote.

* Les scrutateurs et secrétaires vérifient également l'identité de tout électeur qui n'a pas une des pièces d'identité requise ou qui n'a pu établir son identité à visage découvert.

Vote par anticipation 26 octobre
De 11 h à environ 20 h 30
- Les scrutateurs et secrétaires de bureau de vote qui travaillent au vote par anticipation doivent obligatoirement procéder au dépouillement des urnes, le dimanche 2 novembre à 20 h.

Jour du scrutin 2 novembre
De 9 h jusqu'à ce que le dépouillement des votes soit complété.

Conditions de travail :
- Rémunération horaire selon le poste.
- Tous les membres du personnel électoral reçoivent une formation (rémunérée) au préalable (samedi 18 octobre de 9 h à 12 h).
- La municipalité offre un repas froid le midi, un souper chaud, des breuvages et des collations le jour du vote par anticipation et le jour du scrutin.

Bon à savoir :
- Une fois assermentés (habituellement lors de la formation), les membres du personnel électoral ne peuvent pas se prêter à du travail de nature partisane.
- Les cellulaires, portables et tablettes sont interdits dans la salle de votation.

Pourquoi travailler à l'élection?
- Pour acquérir de nouvelles connaissances sur le fonctionnement d'une élection.
- Pour faire (ou refaire) connaissance avec vos concitoyens – ceux qui travaillent à l'élection et les électeurs!
- Pour contribuer à l'exercice démocratique dans notre communauté.
- Pour avoir une belle expérience à mentionner dans votre curriculum vitae!

Semaine de prévention des incendies[1]

du 9 au 15 octobre 2025

Pourquoi une semaine de prévention des incendies? Pourquoi se tient-elle chaque année, en octobre, au cours de la semaine qui inclut la date du 9? Un peu d'histoire…

Le grand incendie de Chicago

Reportons-nous au 9 octobre 1871, à Chicago. Un incendie majeur fait rage. Il ne sera vaincu que 27 heures plus tard. Il ne laissera que ruines et désolation.

- Plus de 250 personnes y trouvent la mort;
- 100 000 autres se retrouvent sans abri;
- plus de 17 400 bâtiments sont détruits;
- plus de 4 800 hectares de terre sont ravagés.

C'est 40 ans plus tard, en 1911, que la plus ancienne organisation membre de la National Fire Protection Association, la Fire Marshals Association of North America, organise la première journée de prévention des incendies et décide de commémorer le grand incendie de Chicago. L'événement prit tellement d'importance que 11 ans plus tard, en 1922, la première Semaine de la prévention des incendies était lancée aux États-Unis.

1 Ministère de la Sécurité publique, Semaine de la prévention des incendies, http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/semaine-prevention-incendies.html [page consultée le 22 août 2016]

2 WAGNER, Serge. Le passé brûlant d'Austin. Incendies et soins d'urgence, de 1797 à nos jours. Municipalité d'Austin, 2014, 19 pages.

Quant à Austin, saviez-vous que pendant près de 150 ans, les incendies ont constitué une véritable calamité qui guettait tous les résidents?

« De fait, jusqu'au 20e siècle, on a eu besoin du feu dans tous les aspects de la vie quotidienne : pour se chauffer, préparer la nourriture, s'éclairer, défricher la forêt, éloigner les moustiques et les animaux sauvages, ce qui accroît d'autant les risques d'incendie. On a parfois l'impression que tout brûle : les moulins, les hôtels, les commerces, les maisons, les granges et les dépendances, le foin engrangé, les outils agricoles, les animaux, et de temps à autre, le feu fait aussi des victimes chez les enfants et les adultes.»[2]

Pour en savoir davantage nous vous invitons à lire la brochure historique intitulée « Le passé brûlant d'Austin » réalisée en 2014 à l'occasion du 35e anniversaire de la création du service. On peut en obtenir un exemplaire à l'hôtel de ville, en français ou en anglais, ou la consulter en ligne sur le site web d'Austin (onglet Vivre à Austin/Patrimoine).

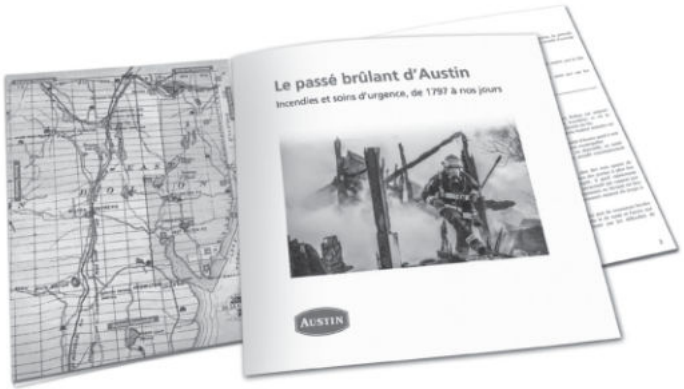

Aujourd'hui, le Service de sécurité incendie d'Austin, qui dessert aussi Bolton-Est, se démarque par la qualité de la protection incendie et la rapidité des soins d'urgence qu'il assure.

Protégez-vous contre les incendies à la maison

La négligence et l'imprudence peuvent causer des incendies à la maison. Vous pouvez vous protéger contre les incendies par les gestes simples suivants :

- Ne laissez jamais d'aliments, surtout de l'huile, chauffer sans surveillance sur la cuisinière.
- Utilisez une friteuse à contrôle thermostatique pour faire de la friture.
- Mettez les articles pour fumeurs hors de la portée des enfants.
- NE FUMEZ JAMAIS AU LIT.
- Entreposez les liquides inflammables comme la peinture et les solvants, loin des sources de chaleur.
- Entreposez À L'EXTÉRIEUR les réservoirs d'essence et de propane.

Fête de départ à la retraite de Paul Robitaille

Pour souligner le départ à la retraite de Paul, notre directeur du Service de sécurité incendie, et ses 46 années de dévouement, la Municipalité a organisé une fête en son honneur, le 16 août dernier, à laquelle ont été conviés des collègues et d'ex-collègues.

En guise d'hommage, il a reçu une plaque commémorative, son insigne sous bloc acrylique et son casque de pompier. Par la même occasion, sa conjointe, Margaret Myers, a reçu un bouquet de fleurs et un bon cadeau pour ses plus de 20 ans de dévouement à l'Association des pompiers volontaires d'Austin.

La Municipalité lui a également remis un album souvenir contenant des photos, des messages d'amitié et des témoignages personnels.

Margaret Myers reçoit des mains de la mairesse, Lisette Maillé, un certificat de reconnaissance pour ses plus de 20 ans de dévouement.

Anne-Marie Ménard, ex-directrice générale de la municipalité, a tenu à assister à la fête. On la voit ici en compagnie de Paul et de l'actuelle directrice générale de la municipalité, Manon Fortin.

La grande famille austinoise remercie Paul très sincèrement pour son engagement, son dévouement et sa loyauté envers la municipalité. De pompier volontaire à chef pompier, il a été au premier rang de la professionnalisation de notre Service de sécurité incendie au fil des postes, au fil des ans. Nous sommes fiers de toi et de tes réalisations. Paul, tu t'es beaucoup (trop) donné pour tes concitoyens et concitoyennes. Le moment est venu de penser à toi et aux tiens. Nous te souhaitons une retraite remplie de bonheur et riche en projets personnels.

LAPÉA évolue, son identité aussi. Voici Carrefour Austin!

LAPEA (l'acronyme de Les Amis de la Petite Église d'Austin) est l'organisme à but non lucratif formé spécifiquement pour assurer l'animation et contribuer au développement de l'église d'Austin, acquise par la Municipalité en 2022, puis rebaptisée Carrefour d'Austin, un nom plus représentatif de sa nouvelle vocation en 2023.

Pour renforcer la cohésion et réduire la confusion, LAPEA dévoile sa nouvelle identité visuelle : Carrefour Austin avec son logo qui représente la silhouette épurée du bâtiment, un point d'ancrage incontournable et reconnu, au carrefour de deux axes routiers importants.

La nouvelle identité servira à désigner tant l'organisation que le lieu que l'organisation qui a le mandat de l'animer. Une identité qui, en plus de renforcer notre sentiment d'appartenance, saura capter l'attention du grand public et de nos membres.

Comptant près de 300 membres, Carrefour Austin présente annuellement une cinquantaine d'événements, lesquels attirent plus de 2 500 participants. Honorant sa mission, le lieu s'affirme comme une destination ancrée dans la vie culturelle et communautaire du cœur villageois d'Austin.

Pour découvrir la programmation de Carrefour Austin, visitez le carrefouraustin.ca

C'est le temps de vous inscrire

Grâce à une entente entre plusieurs municipalités, les loisirs intermunicipaux regroupent des activités d'Austin, de Bolton-Est, d'Eastman, de Potton, de Saint-Étienne-de-Bolton et de Stukely-Sud. De nombreux cours variés sont offerts à raison de trois sessions par année.

Cet automne, le programme offre plus de 30 cours et ateliers différents!

Rabais à l'achat d'une carte fidélité (maximum 4 activités) ou sur l'inscription d'une deuxième activité ou d'un autre membre d'une même famille

Aide financière possible pour tout résident à faible revenu de l'une des 6 municipalités

Où : Austin, Bolton-Est, Eastman, Potton ou St-Étienne-de-Bolton

Information : qidigo.com/u/Eastman/activities/session

Chorale Les voix du large

À la recherche de choristes

Vous aimez chanter? Vous cherchez une belle aventure musicale en groupe? La chorale d'Austin est à la recherche de choristes (hommes et femmes) et, plus précisément, des voix de ténors et basses.

Que vous soyez débutant.e, passionné.e ou choriste expérimenté.e, vous êtes les bienvenus! Les répétitions pour l'automne débutent le 16 septembre; elles ont lieu tous les mardis de 14 h à 17 h dans la salle communautaire de l'hôtel de ville.

Répertoire varié, ambiance conviviale et plaisir garanti! Venez essayer une répétition sans engagement. Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire : Sonia Aubé Roy au 819-843-2823 ou par courriel à : choraleaustin@gmail.com. Au plaisir de chanter avec vous!

Austin en fête!

Un immense merci aux bénévoles, employé·e·s, partenaires et élu·e·s qui ont contribué à l'organisation et à la réussite de cet événement. Malgré le chantier et les travaux au parc des loisirs, nous avons pu vivre ensemble de beaux moments de convivialité et de plaisir !

Merci également à nos partenaires pour leurs généreux prix offerts lors du tirage : Spa Bolton, **Carrefour Austin**, Abbaye de St-Benoît-du-Lac, Rucher Boltonnois, Coiffure Memphré, Resto le Bolton et **Mélange Maison**.

Merci aussi à The Singles, **Austin City Limitz**, Méchoui Expert, **Ferme aux 4 vents**, Agence Lion Divertissement, Animations Kiwi, **Service de sécurité Incendie**, Mélodie animation ambulante, Skateducation, Tente Stukely, Loca Réception, BAM et la Municipalité d'Orford pour le vélo-smoothie.

Encore bravo et merci à toute notre communauté pour votre participation et votre soutien.

Reconnaissance

La Municipalité a saisi l'occasion d'Austin en fête! pour souligner la contribution de trois citoyens à la vie communautaire.

Renée Bourque, pour ses sept années de dévouement à titre de présidente du comité culturel d'Austin

René Fortin, pour ses sept années de dévouement à titre de président du comité patrimoine.

Jean de Blois, pour ses quatre années de dévouement à titre de président du comité consultatif en environnement

Photos : Yves Mondoux

Tirage moitié-moitié au profit du CAB

Le profit du traditionnel tirage moitié-moitié - soit la somme de 490 $ - a été remis cette année au Centre d'action bénévole de Magog.

La Municipalité souhaite renforcer sa collaboration avec le Centre d'action bénévole de Magog afin d'offrir plus de services à la population. Pour y parvenir, la participation de bénévoles d'Austin est essentielle!

LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE MAGOG
RECHERCHE DES BÉNÉVOLES

Il y a plusieurs façons de s'impliquer :

- Accompagnement transport médical
- Réseau d'amis
- Tricot – Le cab laine
- SécuriTéléphone
- Popote roulante : chauffeurs et cuisiniers recherchés!

Voyez tous les renseignements utiles à municipalite.austin.qc.ca/wp-content/uploads/Benevoles_CAB_Magog.pdf
ou téléphonez au 819 843-8138.

Diane Morin

Félicitations à notre concitoyenne, nommée Chevalière de l'Ordre national du Québec, le 18 juin dernier.

Psychologue clinicienne de formation, Diane Morin œuvre depuis plus de 30 ans auprès des personnes autistes ou présentant une déficience intellectuelle et des troubles du comportement. Par son engagement et son expertise, elle a fortement contribué à faire évoluer les pratiques cliniques ainsi qu'à améliorer la formation des personnes intervenantes et les services offerts.

Professeure à l'UQAM depuis le début des années 2000, elle a joué un rôle essentiel dans la création de deux diplômes d'études supérieures spécialisées en déficience intellectuelle et en autisme. Elle dirige encore ces programmes aujourd'hui et accompagne également la relève d'étudiantes et d'étudiants au niveau doctoral dans ces disciplines spécialisées.

En 2008, Diane Morin a fondé la Chaire Dr William-Barakett de déficience intellectuelle et troubles du comportement, soutenue généreusement par la Fondation Butters ainsi que, depuis 2025, par la Fondation Sandra et Alain Bouchard. Elle a assuré la direction scientifique de l'Institut universitaire en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme (CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec) de 2018 à 2024. *L'American Association on Intellectual and Developmental Disabilities*, dont elle est *Fellow*, lui a décerné le *Dybwad Humanitarian Award* en 2023 pour sa contribution à l'amélioration du bien-être des personnes.

Richard Bolduc

Maître dans son art : la taxidermie

Fier Austinois, Richard Bolduc, a reçu de nombreux prix, tant au Québec qu'à l'échelle canadienne.

Venez découvrir cet homme plein d'humour à la carrière inusitée, au carrefour d'Austin, le 19 septembre à 19 h.

MC June

Normand Delinelle, connu sous le nom de MC June, lance son nouvel album, intitulé MALAGA. 12 chansons inspirées de ses cinq dernières années à Austin. « J'avais comme objectif que ce soit un album qui fait du bien. »

Présenté par Carrefour Austin, le lancement aura lieu le 10 octobre, au carrefour. À cette occasion, MC June interprétera avec ses musiciens et ses invités quelques-unes de ses nouvelles chansons. Le tout sera suivi d'une discussion avec l'artiste.

Réservation : zeffy.com/fr-CA/ticketing/lancement-dalbum-mc-june

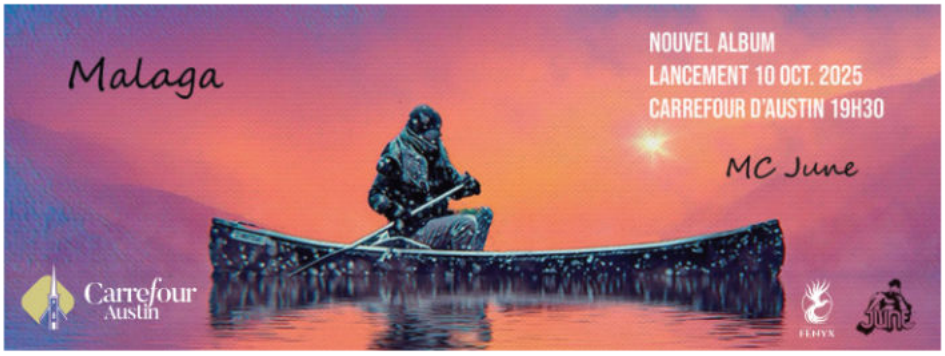

Paul Lewis

Notre concitoyen, Paul Lewis, expose une série de 40 photographies sur le thème de la forêt urbaine à l'Assemblée nationale du Québec, du 2 septembre au 11 octobre 2025. Les photographies sont accompagnées des haïkus de Suzanne Giguère ; les unes et les autres sont en dialogue.

Si vous passez par Québec…

www.assnat.qc.ca/fr/visiteurs/programmation-citoyenne/la-ville-qui-cache-la-foret.html

Prenez le temps de ralentir cet automne

Marcher à l'automne, c'est ralentir. C'est sentir la forêt changer, écouter le silence, revenir à l'essentiel.

Les couleurs flamboyantes, l'air vif et la lumière dorée transforment chaque pas en moment d'ancrage. Sur le Circuit de l'Abbaye, la marche devient une invitation à la lenteur, à la contemplation, à un rythme plus juste. Que vous choisissiez un long itinéraire ou un court séjour, vous entrez pleinement dans l'esprit du tourisme lent — celui qui laisse de la place à la beauté, à la rencontre, à soi-même.

Le Circuit est accessible jusqu'au 1er décembre. Ne laissez pas passer cette belle occasion de vous offrir une parenthèse avant l'hiver.

Après le grand succès de sa première édition l'an dernier, la Grande Marche d'Austin revient en force avec des nouveautés. Choisissez votre parcours de 3, 5 ou 8 km sur le chemin Millington à faire à votre rythme – même à la course. Cette année, les enfants sont invités à courir 1 km. Relevez le défi et invitez vos amis!

Voyez tous les renseignements utiles à municipalite.austin.qc.ca/la-grande-marche-daustin-2/

Inscrivez-vous à www.zeffy.com/fr-CA/ticketing/la-grande-marche-daustin

Cette initiative bénéficie du soutien du Fonds d'aide aux initiatives citoyennes d'Austin, ainsi que de commandites de l'Abbaye St-Benoit-du-Lac, de Sports Experts de Magog-Cowansville, du Spa de Bolton et de Carrefour Austin.

Du 26 au 28 septembre, les Journées de la culture à Austin vous réservent une programmation riche : Conte, expos et vernissages, virée des paysages, théâtre, Génies en herbe (environnement), coquetel et buffet, gala COOLectif, atelier de zines, conférences, remise du prix Patrimoine 2025 à la famille de feu Jean Morin. Venez célébrer une culture qui nous enracine, nous transporte, nous transforme et laisse des traces!

Réservez vos places dès maintenant sur Zeffy.

municipalite.austin.qc.ca/journees-culture-2025

Au Parc des loisirs
(22, chemin Millington)

Du 4 septembre au 21 novembre.

La Municipalité est fière d'accueillir l'exposition collective et itinérante « *Bientraitance* »

Composée d'œuvres de huit artistes estriens, cette exposition explore de façon sensible la maltraitance et la bientraitance envers les aînés, à travers des gestes, des attitudes ou des paroles qui blessent ou qui font du bien.

Bienvenue à Nicolas

La Municipalité est heureuse d'accueillir M. Nicolas Samson, ing., à titre de nouveau directeur des Travaux publics et des Infrastructures. M. Samson est diplômé de l'école Polytechnique et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis 2000. Au fil de sa carrière, M. Samson a travaillé pour diverses firmes de génie conseil et il a été vice-président, puis président de BSA Groupe conseil (maintenant EMS) pendant 14 ans. Récemment, lui et sa conjointe ont décidé de s'établir dans la région d'Austin qu'il affectionne particulièrement et qu'il connait bien puisqu'il y a passé une grande partie de son enfance et de son adolescence.

Réfection du quai Bryant

Les travaux majeurs de réfection du quai Bryant qui ont débuté en août devraient se dérouler jusqu'au 17 octobre.

Les travaux consistent en :

- la démolition partielle du quai existant;
- la mise en place de pieux;
- la réalisation de travaux d'empierrement;
- la mise en place d'un revêtement en béton;
- le pavage de la chaussée;
- l'aménagement d'une prise d'eau sèche.

Il s'agit d'une première phase de travaux qui visent d'abord et avant tout à consolider la base du quai et à mettre en place les éléments nécessaires à la deuxième phase. Cette deuxième phase, qui sera réalisée selon les disponibilités financières de la Municipalité, consistera en la construction d'un belvédère et d'une plateforme surplombant le lac, lesquels donneront un accès aux citoyens tout en rappelant des éléments historiques du quai.

Le belvédère pourra servir d'abri et d'aire de repos tout en offrant un point de vue privilégié sur le paysage. Il pourra être meublé (tables et bancs) et sera coiffé d'un phare. La plateforme, elle, donnera un meilleur accès aux pêcheurs. Il est possible que des quais flottants permettant l'accostage d'embarcations de plaisance soient installés, si les exigences provinciales le permettent.

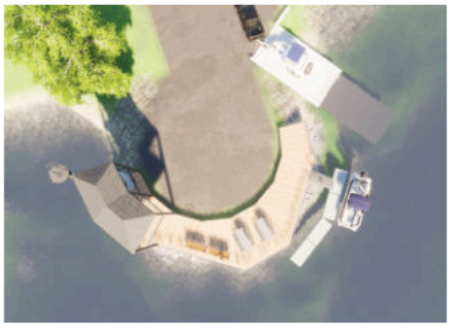

Conflits de voisinage, interpersonnel, avec une organisation…tous sont aux prises avec une situation un jour ou l'autre. Pour vous aider à bien gérer la situation, l'Unité de médiation citoyenne de la MRC Memphrémagog peut vous accompagner. La médiation citoyenne est un mode de gestion de conflits par et pour les citoyens conduit par des médiateurs d'Équijustice de votre région.

N'hésitez pas à faire appel à ce service : 819 481-1507.

- Confidentiel
- Gratuit
- Volontaire
- Impartial
- Non-jugement
- Transparence
- Court délai d'intervention

Collaborateurs

- Sûreté du Québec
- Régie de Police du Memphrémagog
- CIUSSS de l'Estrie-CHUS
- Société protectrice des animaux
- Dira Estrie
- Municipalités

Saviez-vous que?

En matière de pénalités rattachées à des infractions à ses règlements, le conseil applique les dispositions visées à l'article 455 du *Code municipal* : le montant fixe ou maximal prescrit ne peut excéder, pour une première infraction, 1 000 $ si le contrevenant est une personne physique ou 2 000 $ s'il est une personne morale. Pour une récidive, le montant fixe ou maximal prescrit ne peut excéder 2 000 $ si le contrevenant est une personne physique ou 4 000 $ s'il est une personne morale.

Faits saillants des séances du conseil des trois derniers mois

Vous pouvez prendre connaissance des résolutions complètes concernant les faits saillants à l'adresse : https://municipalite.austin.qc.ca/ municipalite/communications-austin/ordres-du-jour-et-proces-verbaux/

Nouvelle réglementation

N° 25-547 *modifiant le règlement de zonage n° 16-430* ajoute les toits en cuivre dans les options de toitures permises pour les bâtiments principaux et accessoires; ajoute une tolérance d'implantation par rapport aux marges applicables; uniformise la norme en ce qui a trait aux diamètres des arbres remarquables (ajout à l'annexe lié à ces arbres et modification en parallèle du règlement de PIIA); ajoute la mention qu'il n'est pas possible d'aménager un logement dans un bâtiment accessoire bien que certains espaces habitables soient permis; et, autorise l'aménagement d'un toit-terrasse pour un bâtiment principal ou accessoire, sous réserve d'une distance minimale à respecter avec les lignes de terrain. Le règlement entrera en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

N° 25-548 *modifiant le règlement de lotissement n° 16-431* augmente légèrement la densité dans la zone 6.5-ID (superficie minimale de terrain de 12 000 m² à 6 000 m²) et réduit la largeur minimale moyenne de 150 m à 50 m, et augmente légèrement la densité dans les zones 5.6.A-RUpe et 5.6.B-RUpe (superficie minimale du terrain de 8 000 m² à 6 000 m²).

N° 25-549 *modifiant le règlement de PIIA n° 16-436* vise à uniformiser avec le règlement de zonage, les arbres de qualité avec l'annexe au règlement de zonage concernant les arbres remarquables, et à ne pas assujettir au règlement de PIIA-3 un toit-terrasse autorisé par le règlement de zonage, s'il occupe 50% ou moins de la superficie du bâtiment principal ou du bâtiment accessoire de plus de 30 m².

N° 25-550 *modifiant le règlement de conditions de permis de construire n° 16-43*4 retire une partie de la rue privée des Cormiers de l'interdiction d'émettre un permis de construire, puisque cette partie de la rue a été mises aux normes du règlement de lotissement, par des travaux de réfection.

N° 25-551 *modifiant le Règlement de nuisances n° 01-264* ajoute une interdiction de s'introduire dans tout bâtiment ou sur tout terrain où l'accès au public y est restreint et prévoit une amende en cas d'infraction.

N° 25-552 et N° 25-553 *décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance des propriétaires des chemins Meunier et Coates* prévoient la prise en charge du déneigement et de l'entretien de ces chemins par la Municipalité et établit les immeubles compris dans les bassins de taxation pour pourvoir à ces dépenses.

Nouveaux contrats/mandats

Tous les montants taxes en sus à moins d'avis contraire

Administration

- Agrandissement de l'hôtel de ville : approbation du décompte n° 5 (998 219,18$), toutes taxes comprises - Comco.

Voirie

- Mise à niveau de la rue des Tilleuls : contrôle qualitatif des matériaux – Solmatech (20 184,20 $).

Environnement et hygiène du milieu

- Achat de bacs et de mini-bacs pour la collecte des matières résiduelles en 2026 – mandat à l'UMQ pour un achat regroupé.

Urbanisme

- Analyse factuelle et rigoureuse des règles applicables à une proposition de projet domiciliaire dans la zone 3.5-RUpe – JFLV (18 900 $).

Loisirs, culture et vie communautaire

- Contrat de réfection du quai Bryant, option avec pieux – Groupe Lapalme (749 249,91 $ taxes comprises).
- Aménagement paysager du parc des Loisirs – Les Aménagements Agénor (44 660,76 $).
- Travaux de préparation (système de pompage) pour les jeux d'eau – Groupe Degrandpré (21 923,09 $, taxes comprises).
- Mandat à la MRC Memphrémagog pour procéder à un appel d'offres pour une étude de faisabilité visant la réalisation d'une piste multifonctionnelle entre les municipalités d'Austin et de Bolton-Est.

Ententes intermunicipales

- Modification de l'entente de délégation de compétences à la MRC de Memphrémagog pour les matières recyclables, de façon à y préciser les règles relatives aux responsabilités des parties en matière de distribution, de réparation et de remplacement des bacs roulants.
- Délégation de compétences à la MRC de Memphrémagog pour l'émission d'un appel d'offres pour la modernisation des postes de lavage et des rampes de mise à l'eau.

Ressources humaines

Postes permanents

Nicolas Samson, directeur, Travaux publics et Infrastructures

Pompiers à temps partiel

Nicolas Lepage, pompier et premier répondant

Autres sujets dignes de mention

- Octroi de subventions au titre du Fonds vert : APLS (3 776,52 $); Association des riverains du lac Peasley (1 363,56 $).
- Contribution de 9 100 $ à Corridor Appalachien pour l'acquisition des lots 5 384 630 et 5 386 061 aux fins de conservation des milieux naturels de la tourbière Millington
- **Séance du conseil du 6 octobre devancée au 29 septembre et séance du conseil de novembre reportée au 10 novembre pour tenir compte de l'élection.**

Comment prévenir la prolifération des cyanobactéries (algues bleu-vert)?

Les cyanobactéries, aussi appelées algues bleu-vert, sont à la fois des algues et des bactéries microscopiques. Les proliférations massives de celles-ci, appelées fleurs d'eau (blooms), sont visibles à la surface des plans d'eau. Les cyanobactéries se développent particulièrement bien dans les milieux où sont présentes les activités humaines, notamment dans les lacs où l'on retrouve plusieurs habitations au pourtour.

Les fleurs d'eau de cyanobactéries peuvent présenter des risques pour la santé des baigneurs et des autres usagers du plan d'eau. En effet, certaines espèces de cyanobactéries produisent des toxines pouvant occasionner, entre autres, des irritations de la peau et même des nausées et des maux de ventre lors de l'ingestion de l'eau.

Les cyanobactéries sont présentes naturellement dans tous les lacs, mais les épisodes de fleurs d'eau n'apparaissent que lorsque certaines conditions favorables sont réunies. Le phosphore en surplus constitue le principal responsable de la formation des fleurs d'eau. Cet excès provient généralement des eaux usées domestiques (installations septiques fuyantes), des engrais et des fertilisants utilisés sur les pelouses et de la déforestation des rives.

Même si un lac ou un bassin n'a jamais été affecté par un épisode de fleurs d'eau, des mesures de prévention simples et efficaces peuvent être appliquées par les riverains afin d'éviter leur prolifération :

- revégétaliser la rive de leur terrain
- utiliser des détergents et savons sans phosphates
- s'assurer du bon fonctionnement de leur installation septique
- limiter la vitesse des embarcations à moteur
- éviter l'utilisation d'engrais et de pesticides

Inspection des bandes riveraines

Cet été, nos deux agents de l'environnement, Émile et Onyx, ont relevé un défi de taille : terminer la mission des agentes de l'été 2024. Leur objectif? Inspecter les bandes riveraines sur les plans d'eau du territoire d'Austin et classer les résultats en trois catégories selon la conformité aux règlements de la municipalité.

- **Conforme :** respect de toutes les règles applicables
- **Non conforme non prioritaire :** présence d'entreposage (cabanon) ou largeur de bande riveraine insuffisante (jusqu'à deux mètres manquants)
- **Non conforme prioritaire :** présence de plusieurs chemins d'accès au plan d'eau ou largeur de bande riveraine grandement insuffisante

Comme on dénombre 617 propriétés riveraines sur le territoire, la tâche est colossale. Émile et Onyx s'y sont attelés avec détermination : ils ont inspecté 87 propriétés qui n'avaient pas été faites l'année dernière et ils ont réinspecté toutes celles qui avaient été jugées non conformes afin de vérifier si des améliorations avaient été apportées.

Grâce à leur dévouement, nous avons maintenant une vision claire de l'état des bandes riveraines à Austin. Comparativement à l'année précédente, il y a eu une augmentation de 27 propriétés conformes, nous voulons donc féliciter les riverains d'Austin d'être à plus de 50 % conforme! Nous espérons pourvoir voir ce chiffre monter d'année en année, et un grand merci à eux pour leur travail essentiel à la protection de notre environnement!

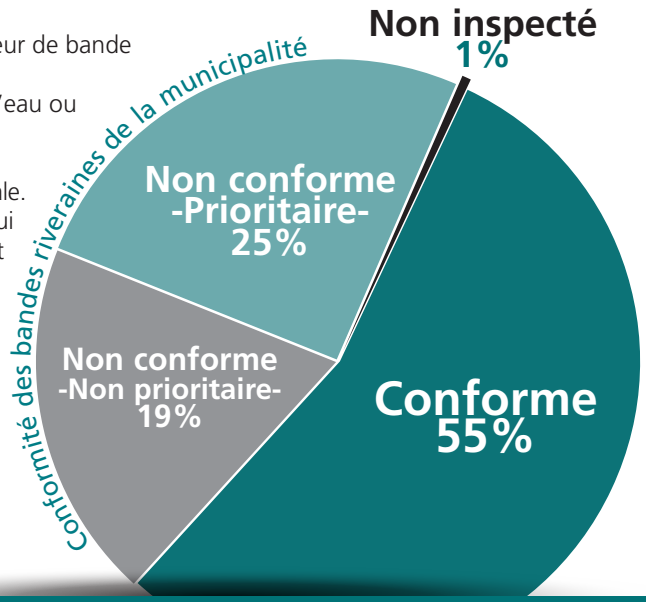

Saviez-vous que?

Sur et au-dessus de la rive des lacs, milieux humides et cours d'eau, aucun travaux, aucun hangar à bateau, aucun ouvrage, aucune construction ni fosse ou installation septique n'est permis. Toutefois, certaines exceptions existent. Il est donc important de consulter la municipalité ou le Règlement de zonage pour être certain de la validité d'un projet! Enfreindre le règlement pourrait être passible d'une amende de 500 $ (article 98 du Règlement de zonage)

Parlons d'amendes

L'article 18 du *Règlement de zonage* de la municipalité prévoit les infractions et peines suivantes :

Quiconque contrevient à une disposition du règlement commet une infraction et est passible :

1. Pour une première infraction, d'une amende minimale de 500 $ et maximale de 1 000 $* dans le cas d'une personne physique et d'une amende minimale de 1 000 $ et maximale de 2 000 $* dans le cas d'une personne morale;

2. En cas de récidive, d'une amende minimale de 1 000 $ et maximale de 2 000 $* dans le cas d'une personne physique et d'une amende minimale de 2 000 $ et maximale de 4 000 $* dans le cas d'une personne morale;

Malgré ce qui précède, les contraventions applicables pour les infractions concernant l'abattage d'arbres sont établies par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'article 233.1. Il faut s'y référer, le cas échéant.

* Tous les montants maximaux sont calqués sur ceux du *Code municipal*

En matière d'amendes pour l'abattage d'arbres, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit à son article 233.1 (abattage d'arbres personnels), une amende d'un montant minimal de 500 $ auquel s'ajoute :

1. dans le cas d'un abattage sur une superficie inférieure à un hectare, un montant minimal de 500 $ et maximal de 1 000 $ par arbre abattu illégalement, jusqu'à concurrence de 15 000 $;

2. dans le cas d'un abattage sur une superficie d'un hectare ou plus, une amende d'un montant minimal de 15 000 $ et maximal de 100 000 $ par hectare complet déboisé auquel s'ajoute, pour chaque fraction d'hectare déboisée, un montant déterminé conformément au paragraphe 1°.

et à son article 233.0.1 (abattage commercial d'arbres) une amende d'un montant minimal de 500 $ auquel s'ajoute :

1. dans le cas d'un abattage sur une superficie égale ou inférieure à 1 000 m^2, un montant minimal de 100 $ et maximal de 2 500 $;

2. dans le cas d'un abattage sur une superficie supérieure à 1 000 m^2, un montant minimal de 5 000 $ et maximal de 15 000 $ par hectare déboisé ou, proportionnellement, par fraction d'hectare (…); lorsqu'au moins la moitié du couvert forestier a été abattu, le montant maximal est porté à 30 000 $.

Dans les deux cas, les montants prévus au premier alinéa sont doublés en cas de récidive.

Jeu d'eau

La Municipalité est fière de présenter le jeu d'eau qui sera installé au parc dès cet automne.

Intitulé Marais loufoque, ce jeu d'eau immersif entraîne les enfants au cœur d'un écosystème vivant, où la nature et la vie aquatique s'entrelacent. Inspiré des rives et des cours d'eau, le décor prend forme autour de roseaux ondoyants, de feuilles flottantes, de poissons curieux et de nénuphars éclaboussements.

Chaque structure évoque un élément du monde aquatique, réinterprété de manière ludique et sensorielle : des jets cristallins jaillissent comme de sources, la bruine se dépose en douceur, dans un étang aux poissons, et l'eau glisse en ruisseaux scintillants que les enfants traversent et apprivoisent.

Conçu pour plaire à tous les âges, ce parcours poétique et interactif offre différents niveaux d'exploration et de jeu. Les formes organiques et les teintes naturelles s'intègrent harmonieusement au paysage, créant une ambiance douce et rafraîchissante, où chaque éclaboussure devient une rencontre avec la vie qui s'épanouit au bord de l'eau.

Un herbier réinventé

Le nouvel hôtel de ville est orné sur sa face côté stationnement d'une fresque photographique de grande envergure. Composée de cinq panneaux, elle évoque à la fois la richesse de la flore locale et l'art floral traditionnel japonais. En magnifiant des fleurs indigènes du Québec, l'artiste Bertrand Carrière propose une vision poétique de la nature qui transforme l'espace en un lieu vivant, lumineux et propice à la contemplation.

Photo : Bertrand Carrière

Numéros de téléphone importants

Ambulance, premiers répondants, incendie, police
911

Info-santé
811

Régie de police de Memphrémagog
819-843-3334

Permis de feu à ciel ouvert (obligatoire, sans frais)
819-843-0000

Réseau routier
819-820-5928

Centre des services sociaux de Memphrémagog
819-843-2572

Soyez informés

Profitez au maximum de notre milieu de vie en vous tenant au courant de ce qui se passe dans notre municipalité.

Lisez-nous!
Bulletin municipal

Visitez-nous!
Site Web : municipalite.austin.qc.ca

Suivez-nous!
facebook.com/municipalite.austin

Abonnez-vous!
Infolettre Actualités Austin